



Compte-rendu de la séance CHSCT du 28/02/2019

La première séance de l'année du CHSCT de Paris 2019 s'est tenue à partir de 9h30 à la DRFiP de Paris rue de Réaumur.

Ce dernier est notamment compétent pour la DRFiP, les douanes, la DSFP APHP et la DNVSF.

La séance a débuté par la lecture des déclarations liminaires de Solidaires Finances, de la CGT Finances et de FO, la CFDT n'en ayant pas préparé.

1. Réponses aux liminaires

→ Géographie revisitée : Un cadrage en cours mais il n'y pas de décision arrêtée concernant les réorganisations qui seront annoncées pour la DGFiP en général, comme à un niveau plus local ;

→ Les membres du CHSCT seront informés de la tenue de réunion sur le volet nettoyage, des remontées négatives quant aux prestations fournies ont été soulignées. La qualité du service sera discutée lors de la réunion avec les gestionnaires de sites. Le marché ne sera pas prorogé et arrive à terme en décembre. C'est l'UGAP qui va conduire l'appel d'offre sur les mêmes critères qu'actuellement et sans que la procédure ne soit collaborative ;

→ Violences sexistes et sexuelles : des modules pour une e-formation de 45 minutes seront élaborés par la DG et déclinés au niveau local. Les représentants des organisations syndicales ont demandé quelles actions pour la protection des victimes seront mises en place pour favoriser la parole et préserver les victimes présumées.

2. Règlement intérieur

Le règlement intérieur a fait l'objet d'un vote « Contre » à l'unanimité. En effet, des modifications unilatérales ont été réalisées sans concertations. Le décret prévoit que le règlement intérieur est modifiable par le CHSCT, ce qui n'a pas été accordé ce jour. C'est pour cette raison que les représentants des organisations syndicales n'ont pas validé le texte proposé.

3. Élection secrétaire

Colette CAUSSE, représentante titulaire pour Solidaires Finances, a été élue secrétaire du CHSCT à l'unanimité.

4. Note d'orientation nationale

La secrétaire animatrice du CHSCT, a présentée la note d'orientations nationales.

Les débats se sont ensuite orientés sur la levée d'anonymat des fiches de signalement qui sont transférées aux membres des organisations syndicales. Les représentants des organisations syndicales ont souligné qu'ils sont tenus au devoir de réserve, le but de cette demande est de pouvoir traiter les risques en ayant pleinement conscience des situations de travail et ainsi pouvoir être réactifs pour mieux accompagner les collègues.

Pour le représentant de la DRFiP de Paris, c'est une feuille de route qui doit être appliquée dans sa totalité. Il en est de même pour la représentante des douanes, pour le représentant de la DSFP APHP et pour le représentant de la DNVSF.

La direction de la DNVSF s'est engagée à respecter la note d'orientation et à continuer d'associer les représentants du personnel aux opérations liées au déménagement provisoire d'une partie des effectifs vers le site de l'Argonne.

5. Point budgétaire

La dotation par agent est de 117,50 €, soit de 746 545 € pour 2019 dont 5 % seront incorporés à la réserve.

- **Dépenses sur préconisation médicale :**

Certaines dépenses soumises au CHSCT sont le fruit de prescriptions médicales, Solidaires Finances publiques vote toujours pour l'engagement de ces dernières qui permettent d'améliorer la vie des collègues.

En ce qui concerne les souris verticales, elles s'avèrent très positives pour certains agents, une plus grande promotion en sera faite afin de prévenir les troubles musculo squelettiques.

Montant global non encore calculé pour 2019, en 2018 c'était 53 000 €.

→ Vote « Pour » à l'unanimité.

- **Dépenses pour le CHSCT (formation) :**

Pour la formation manipulation des extincteurs, il a été demandé une formation face à un feu réel. Le format actuel de cette dernière fait que Solidaires et la CGT se sont abstenus lors du vote. En effet, les représentants ont souligné qu'en situation d'incendie, la formation théorique ne pouvait pas être suffisante.

L'ensemble des autres formations CHSCT proposées a fait l'objet d'un vote « Pour ». Leur financement pour 2019 est donc validé.

- **Autres dépenses :**

Le CHSCT de Paris est compétent pour la DRFiP, les douanes, la DSFP APHP et la DNVSF. Des dépenses pour améliorer les conditions de travail des personnes de ces différentes directions ont été soumises au vote. Lors de la séance du 28/02/2019, aucune dépense relative à la DNVSF n'a été présentée.

6. Questions diverses

De nombreuses questions diverses ont été posées concernant l'ensemble des sites pour lequel le CHSCT de Paris est compétent. Ce compte-rendu ne liste pas l'intégralité de ces questions car il est axé sur notre direction, la DNVSF.

Il a été évoqué la situation de l'immeuble de la Rue de Saussure. Il a été précisé qu'une réunion devait se tenir le 28/02/2019 à 17h et qu'il n'y avait donc pas de nouveaux éléments à présenter aux membres du CHSCT. Il a également été précisé que le stade d'avancement du dossier ferait que la réunion ne serait probablement pas décisionnelle pour l'achat du bâtiment.